

## **Editorial**

Pays associé à la Communauté européenne par l'Accord d'Ankara conclu en 1963 et qui prévoit l'intégration, la Turquie a posé sa candidature à l'adhésion le 14 avril 1987. Sans opposer une fin de non recevoir à cette demande, la Communauté qui se trouve déjà confrontée aux problèmes d'élargissement à l'Espagne et au Portugal, dissimule mal son embarras.

Cette livraison des CEMOTI vise à contribuer à la connaissance des relations extérieures des Communautés européennes et de celles d'un pays candidat à l'adhésion et qui, en raison de sa position sur l'échiquier international (Communautés européennes, relations Est/Ouest, MoyenOrient) dont l'actualité démontre à l'envi qu'elle est toujours très sensible, est un cas essentiel pour l'étude des relations internationales.

Dans ce numéro, nous avons choisi de privilégier l'approche culturelle des relations entre la Communauté européenne et la Turquie, non pas parce que ces rapports se réduisent à cette seule dimension, mais parce que nous croyons qu'il y a là un élément insuffisamment étudié, et qui peut nous fournir une des clés pour une meilleure compréhension des relations en question. La première partie du numéro met l'accent sur l'histoire des rapports entre l'Europe, d'une part, l'Empire ottoman et la Turquie, de l'autre. Dans la seconde partie, sont analysées les attitudes de trois pays membres de la Communauté, en l'occurrence, la Grande-Bretagne, la France et la Grèce, face à la demande d'adhésion de la Turquie. Enfin, dans la partie finale, sont étudiées, l'idéologie kémaliste, plus de cinquante ans après la mort du fondateur de la République, l'économie turque et l'attitude des groupes d'intérêt turcs face à l'intégration européenne.

Nous tenons à remercier la Division de l'Information universitaire de la Commission des Communautés européennes, pour son soutien à l'organisation de la Journée d'étude qui accompagnera la réalisation de cette livraison.

La Rédaction